

**DIR DEV URBAIN/AR-2025-94  
ARRETE DU MAIRE**

**Objet : Arrêté de numérotation rue Louis Aragon**

**Le Maire,**

**Vu** l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au numérotage des rues ;

**Vu** le permis de construire 7862124E0002 pour la réhabilitation du stade Gravaud et la construction d'un logement sur les parcelles AY151 et AY162 nécessitant une numérotation distincte ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'affecter un numéro pour l'équipement sportif et un numéro pour l'habitation ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Le numéro 1 de la rue Louis Aragon est attribué à l'équipement sportif Stade Gravaud.

**Article 2 :** Le numéro 1bis de la rue Louis Aragon est attribué au logement au sein du Stade Gravaud.

**Article 3 :** Ampilation du présent arrêté sera faite :

- A l'entreprise Compagnons de l'Habitat 78
- A M. le Préfet - A la DDT
- A la DGFIP
- A la Police Nationale
- A la Gendarmerie
- Au SDIS
- A l'INSEE
- A la CASQY
- Au cadastre
- A la Poste
- Au concessionnaire

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification. Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

**Fait à Trappes,**

**- 3 MARS 2025**

**Ali RABEH**  
Maire de Trappes



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ali Rabeh', written over the official seal.